



Le jeudi 9 février 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 31 janvier 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

La délibération affichée

le : 13/02/2023

et transmise à la Préfecture

le : 10/02/2023

est exécutoire

le : 13/02/2023

Présents (47) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, Mme Sabine DESMAISON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Marc FLEURET, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic REAU, M. Noël BLIN, M. Henri LORI, M. Philippe GUERINEAU.

Excusé(s) (6) : M. Denis MERIGOT ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jacques BREUILLAUD, Mme Delphine GENESTE ayant donné procuration à Mme Marie SALLÉ, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT ayant donné procuration à M. Bruno PALLEAU, Mme Christelle PALLEAU ayant donné procuration à M. Philippe GUERINEAU, Mme Brigitte VOITIER ayant donné procuration à M. Ludovic REAU.

18 : Participation au groupement de commandes proposé par le SYTOM de la région de Châteauroux pour le traitement des déchets résiduels et non valorisables

Le SYTOM de la région de Châteauroux a contractualisé avec SUEZ Centre Ouest pour l'enlèvement, le transport et le traitement de ses déchets résiduels et non valorisables.

Ce marché arrivant à son terme le 30 juin 2023, le SYTOM va prochainement engager une nouvelle consultation pour renouveler cette prestation.

Le SYTOM propose à l'ensemble des collectivités de son territoire de s'associer à cette consultation via un groupement de commande et ce, afin de massifier les tonnes et ainsi obtenir des coûts les plus préférentiels possibles. Seule la partie "traitement" est concernée par le groupement de commande, la partie "transfert et transport" restant à la charge de chacune de collectivité pour davantage de simplification. Pour Châteauroux Métropole, ces transports sont organisés en régie, grâce aux camions de déchetteries.

Dans un objectif d'optimisation des coûts, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole est intéressée pour bénéficier de ce groupement de commandes à compter du 20 février 2024, date de fin de l'actuel contrat dont le titulaire est également SUEZ Centre Ouest.

En effet, pour tenir compte des engagements de chaque collectivité avec son prestataire actuel, la consultation portée par le SYTOM prévoira un calendrier de démarrage de la prestation adapté pour chacune des collectivités du groupement.

Pour information, les tonnages concernés pour Châteauroux Métropole sont de l'ordre de 2 220 tonnes de tout venant collectés en déchèteries et destinés à l'enfouissement (données RPQSD 2021).

Il est proposé au Conseil communautaire :

-d'approuver le principe de groupement de commandes proposé par le SYTOM de la région de Châteauroux,

-d'approuver la fonction de coordinateur du SYTOM pour la consultation,

-d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Signatures :

Le Président, Gil AVÉROUS.

Les secrétaires de séance, Nahima KHORCHID et Jean-Michel FORT.